



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Morbihan
35 Bd de la Paix
56019 VANNES Cedex
tél: 06 80 90 22 02
@: fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
www.fo-dgfip-sd.fr/056/

CAP Locales du 16 décembre 2015 **Mutations au 1^{er} mars 2016 - Compte rendu**

Les CAP locales 1, 2 et 3 se sont tenues à Vannes le 16 décembre 2015 sous la Présidence de Mme Castrec. Ces CAP devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories A, B et C au 1er mars 2016, suite aux mouvements définitifs actés par les CAP nationales.

Conformément aux instructions nationales, les mouvements de mutations se déroulent en deux phases, l'une nationale où les agents peuvent changer de RAN et/ou de missions structures, et une autre phase locale où ils peuvent formuler des demandes pour évoluer au sein de leur RAN et de leur mission structure.

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/spip.php?article439> nous avons demandé que la meilleure lisibilité soit donnée aux agents et à leurs élus, la Direction devant publier en amont de ces CAP locales les postes identifiés comme vacants sur les services du département.

L'argument de la Direction consistant à justifier la non publication des emplois vacants en amont des CAP au prétexte que dans ce cas les agents se limiteraient à ces seules possibilités n'est pas recevable.

Notre revendication d'exiger cette publication s'inscrit dans le cadre de la transparence qui doit prévaloir au déroulement de ces instances paritaires.

Les élus FO-DGFIP siégeant à la CAPL B ont dénoncé aussi le passage en force du Directeur Général qui, fin novembre, a publié des « nouveautés », constituant de véritables provocations et reculs de droits en matière de mutations.

Il en va ainsi notamment de la suppression du mouvement complémentaire pour les catégories A et B. Mme Castrec n'a d'ailleurs pas souhaité commenter ces nouvelles dispositions nationales.

Nous avons rappelé à la Direction que deux mouvements augmentaient les chances d'être mutés pour les agents, favorisant ainsi leurs intérêts matériels et facilitant leur intégration professionnelle.

De plus, il va sans dire que le fait de pouvoir pallier à des vacances d'emplois une seule fois dans l'année, ne pourra qu'accentuer la pression sur les agents et les services !

En cohérence avec les positions que nous avons défendu en 2015 dans les Comités techniques locaux, nous avons **voté contre** les propositions d'affectation pour le mouvement complémentaire de 2016.


Vos représentants en CAP locale du 16 décembre 2015:

Caroline **GUILLEVIC** (Trésorerie Lorient HH) , Gael **LE RALLIC** (Trésorerie Questembert), Patrick **RAVACHE** (SIP Auray)

F.O-DGFIP continue de revendiquer :

- 2 véritables mouvements de mutation par an pour permettre de réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent obtenir une mutation et de combler plus rapidement les emplois vacants dans les services
- une affectation la plus fine possible : Commune- mission et structure
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE
RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA SECTION **FO-DGFIP56**
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>**

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÈL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à		
le		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		